

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

**Délégations de vote :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**23 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX  
SCOLAIRES (ASSOCIATION CROQ'VACANCES)**

Madame Denise MICHAUT expose que la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Foyer de l'internat,
- Utilisation du 2<sup>ème</sup> étage de l'internat : tout le 2<sup>ème</sup> étage excepté la buanderie et l'infirmerie) + 4 chambre au 1er étage de l'internat,
- Utilisation du réfectoire, de la cuisine et de la salle polyvalente.

du LEP Agricole de Soeix exclusivement en vue de loger les participants au Centre de Vacances dirigé par l'association Croq'Vacances.

*Période d'occupation temporaire : du samedi 08 juillet au samedi 22 juillet  
2017 et du samedi 5 août au samedi 19 août 2017*

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/07/2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017